



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

### **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

**D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT POUR LA CREATION D'UNE ZONE  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES LIEU-DIT « CAP DE PIN SUD-OUEST » SUR LA COMMUNE  
D'ESCOURCE**

En application des articles L. 122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichage déposé par la Commune d'ESCOURCE est mis à la disposition du public aux adresses suivantes :

**PREFECTURE DES LANDES – DAECL**

26, rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN

jours et heures ouverture Préfecture :

du lundi au vendredi de 08h45 à 11h45 (et le vendredi jusqu'à 13h00) et de 14h00 à 16h00

**Mairie d'ESCOURCE**

3, Place de la Mairie 40210 ESCOURCE

jours et heures ouverture Mairie :

du mardi au vendredi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance :

**du lundi 21 mars 2016 au lundi 04 avril 2016 inclus**

Les éléments consultables du dossier sont les suivants :

- la demande d'autorisation de défrichage
- l'étude d'impact et son résumé non technique
- l'avis de l'autorité environnementale
- le procès verbal de reconnaissance des lieux

Le public pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet aux adresses indiquées ci-dessus.

La Commune d'ESCOURCE dressera le bilan de la mise à disposition du public et le tiendra à disposition du public sur le site internet de la Préfecture des Landes, autorité compétente pour prendre la décision (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Nature et Forêt)  
<http://www.landes.gouv.fr>

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer